

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 9 décembre 2025, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding, à Montréal.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristof, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – ouest
M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur – est
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie Rene de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalitro, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines
M. Mauro Zampini, directeur adjoint, Services éducatifs
M. Michael Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<u>Reconnaissance du territoire</u> Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons : • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.
2.	<u>Nomination des Élèves du mois</u> <u>2.1 Décembre – Adam et Jamie Fernandes</u> Les Élèves du mois de novembre de la CSEM sont Adam et Jamie Fernandes, de l'école Royal Vale. Malgré une année extrêmement éprouvante marquée par le décès de leur père des suites d'un cancer, ils ont transformé leur douleur en une force constructive pour la communauté. À l'école, ce sont des élèves et des athlètes assidus. En dehors des salles de classe, ils viennent en aide aux autres. Adam et Jamie sont activement impliqués dans la Fondation Myra's Kids, offrant soutien, confort et accompagnement à d'autres enfants vivant un deuil. Ils participent régulièrement aux groupes de soutien de la Fondation et veillent à ce que le camp d'été soit synonyme d'espoir et de bonheur. La compassion d'Adam et de Jamie se manifeste également à travers leur dévouement envers la communauté itinérante de NDG, en achetant et en distribuant personnellement de la nourriture aux personnes dans le besoin dans le quartier. <u>2.2 Janvier – Joey Sousa</u> L'élève sera honoré au printemps.
3.	<u>Période de questions</u> Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M^{me} Karine Toledano concernant les points suivants : ➤ Les mesures que la CSEM prend, tant au niveau des écoles qu'au niveau de la commission scolaire, pour faire face à la montée de l'hostilité antisémite. ➤ Déterminer de quelle manière ces enjeux seront intégrés dans l'approche éducative de l'école afin que les élèves comprennent les répercussions concrètes des comportements nocifs. Le président, M. Joe Ortona, lit et répond à la question de M^{me} Lisa Israelovitch concernant le point suivant : ➤ Déterminer comment outiller le personnel éducatif, le personnel de soutien ainsi que les apprenants afin qu'ils disposent des connaissances et des outils nécessaires pour comprendre les origines historiques de ces enjeux.

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M^{me} Sarah Ettegui concernant les points suivants :

- Veiller à ce que la réponse de la Commission scolaire à ces formes d'hostilité soit conforme à ses obligations légales en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* du Québec et qu'elle soit clairement reflétée dans son plan de lutte contre l'intimidation et la violence.
- Identifier les mécanismes qui permettent de s'assurer que les incidents ciblant des groupes précis d'élèves soient reconnus comme de la discrimination en vertu des protections prévues par le plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond à la question de M^{me} Fatima Ahmad concernant le point suivant :

- S'assurer que les organismes choisis pour offrir une éducation sur les génocides respectent les principes des droits de la personne et ne participent d'aucune façon au soutien ou à la justification d'actes contemporains de violence de masse.

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :

- Le gouvernement a-t-il accordé la demande de la CSEM visant à utiliser une partie de son surplus pour équilibrer son budget?
- La CSEM établira-t-elle une limite de dépenses pour la défense d'un commissaire?

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M^{me} Christine Gravel concernant les points suivants :

- Le président peut-il confirmer si une motion a été reçue par l'administration et transmise au Conseil des commissaires?
- Étant donné que des parents expriment des préoccupations au sujet des sources de financement d'organismes partenaires, plutôt que de leur programmation éducative, le président peut-il préciser le processus officiel permettant aux parents de faire examiner de telles préoccupations par le Conseil?

Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Yoan Amar concernant les points suivants :

- La CSEM pourrait-elle élargir son programme scolaire afin d'y inclure un cours fondé sur des faits, appuyé par l'archéologie, portant sur plus de 3 000 ans d'histoire du Moyen-Orient.
- Il faudrait envisager des façons de renforcer l'enseignement du vocabulaire de l'anglais afin que les termes ayant un poids historique important soient utilisés avec précision et responsabilité.

Une déclaration a été faite par le président, M. Joe Ortona, concernant la période de questions du public pour les séances à venir.

Les règles sont claires : la période de questions est ouverte aux membres du public présents en personne et souhaitant poser leurs questions. Nous avons toujours respecté cette règle. Des personnes étaient présentes ce soir et ont pu poser leurs questions, ce qui ne me pose aucun problème.

Pendant la pandémie de la COVID-19, les réunions étaient diffusées en ligne, sans possibilité d'y assister en personne. En raison de cette circonstance exceptionnelle, nous avons temporairement accepté les questions soumises par écrit. La règle n'a pas changé, mais nous avons pris cette mesure pour permettre au public de participer. Pour ceux qui ont soumis des questions par écrit, je les ai lues à haute voix et j'y ai répondu. Cependant, ce processus ne fait pas partie des règles officielles.

Ce mois-ci sera le dernier au cours duquel j'accepterai des questions écrites. Depuis plusieurs mois, je reçois des questions dont la lecture me met mal à l'aise. Si je choisis de ne pas les lire, on m'accuse de censure on menace de me signaler au commissaire à l'éthique. Si je les lis, je crains que la formulation, exprimée par moi, puisse être mal interprétée.

	Dorénavant, toute personne souhaitant poser une question devra se présenter en personne. Il s'agit d'une tribune publique. Tant que les questions sont posées avec respect, dans le respect des règles de décorum et des normes minimales de décence, tout le monde est invité à participer. Toutefois, je n'accepterai plus les questions soumises par écrit.
4.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u> M. Mario Pietrangelo propose que le point 20 soit discuté à huis clos au point 5.4. IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} SHARON NELSON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-4</u>
5.	<u>Réunion à huis clos</u> <u>5.1 Motion de suspension et de réunion à huis clos</u> Sur une motion de M^{me} Maria Corsi, la réunion est tenue à huis clos à partir de 19 h 41, tous étaient en faveur. M. Julien Feldman a quitté la salle à 19 h 41. Fin de la réunion à huis clos à 20 h 00. M. Julien Feldman se joint de nouveau à la réunion à 20 h 00.
6.	<u>Adoption des résolutions de la réunion à huis clos</u> <u>5.2 Santé et sécurité du travail – Régime rétrospectif de la CNESST – Choix quant à la limite par réclamation et cotisations CNESST pour 2026</u> ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a avisé la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) de son choix quant à la limite par réclamation relativement au salaire maximum annuel assurable d'une personne salariée, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (résolution n° 24-12-17-5.2); ATTENDU QUE la firme Optimum Consultants and Actuaries Inc., après avoir examiné les documents reçus de la CNESST en 2025, l'année d'évaluation finale de 2022, recommande dans son rapport un choix optimal de 900 % pour le salaire maximum annuel assurable de 103 000 \$, établissant ainsi la limite d'assurance à 927 000 \$ pour l'année 2026; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : - d'aviser la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) que le choix de limite par réclamation de la commission scolaire pour la phase III du régime rétrospectif de la CNESST pour l'année 2026, relativement aux maladies et lésions professionnelles, soit fixé à 900 % pour le salaire maximum annuel assurable de 103 000 \$, établissant ainsi la limite d'assurance à 927 000 \$ par réclamation pour l'année 2026. - d'autoriser le directeur général à signer, au nom de la commission scolaire, les documents pertinents relatifs au régime rétrospectif de la CNESST. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-5.2</u>

	<u>5.3 Licenciement de la personne salariée n° 321752205</u> ATTENDU QUE la personne salariée n° 321752205 a été formellement relevée de ses fonctions le 20 novembre 2025, conformément à la clause 5.7-02 de l'entente locale des enseignants; ATTENDU QU'une enquête appropriée a été menée; ATTENDU QUE le syndicat a été informé par un avis écrit de l'intention de la commission scolaire de résilier l'engagement de la personne salariée n° 321752205; ATTENDU QU'il a été confirmé que le motif à l'origine du licenciement est l'inconduite ainsi qu'un comportement immoral; IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QU'en vertu de la clause 5.7-00 de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement entre la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) et la personne salariée n° 321752205 soit résilié sur-le-champ et qu'à compter du 9 décembre 2025, ladite personne salariée soit renvoyée de la commission scolaire. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-5.3</u>
7.	<u>Adoption du procès-verbal</u> <u>7.1. Réunion extraordinaire du conseil du 14 novembre 2025</u> IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2025 soit adopté sans modification. Vote : 14-0-1. Motion adoptée. (M^{me} J. Houde-Woytiuk s'est abstenue) <u>Résolution n° 25-12-09-7.1</u>
8.	<u>Affaires relevant du procès-verbal</u> Aucune affaire découlant du procès-verbal
9.	<u>Rapport du président</u> Présentation du président, M. Joe Ortona : ➤ Participation à un événement communautaire avec des étudiants et des professionnels de l'éducation à l'Université Concordia. ➤ Le 7 novembre, M. Ortona a assisté à la cérémonie de remise des diplômes de l'école secondaire Laurier-MacDonald. ➤ Participation à la cérémonie de remise des diplômes du Centre de technologie Rosemont le 20 novembre, soulignant la diversité des programmes suivis par les élèves. ➤ Le 21 novembre, M. Ortona a effectué une visite à l'Académie John Caboto, où l'enseignante M^{me} Jennifer Delu a reçu le Prix du Premier ministre pour l'excellence dans l'enseignement. ➤ Participation à l'événement de la chorale de la CSEM le 6 décembre, un rassemblement annuel réunissant des élèves de plusieurs écoles qui interprètent des chants de Noël pour les familles et les commissaires. ➤ Reconnaissance du 6 décembre comme date commémorative du massacre de Montréal de 1989, en hommage aux 14 femmes tuées et en témoignage de la nécessité constante de lutter contre la violence à l'égard des femmes.

10.	<u>Rapport du directeur général</u> Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos : ➤ La semaine des inscriptions au préscolaire et à la maternelle pour l'année scolaire 2026-2027 aura lieu du lundi 2 au vendredi 6 février. ➤ Ashley Vernon, enseignante de musique à l'école primaire Pierre-E.-Trudeau, et Jennifer Ledrew, enseignante de mathématiques, d'anglais, d'éducation civique et de culture québécoise à l'Académie John Caboto, ont reçu le Prix du Premier ministre pour l'excellence en enseignement. ➤ Le programme d'éducation sur l'Holocauste a pu être renouvelé grâce à une subvention de la part de la Fédération CJA. ➤ L'édition automne/hiver du journal <i>Inspirations</i>, la seule publication anglophone du Québec axée sur l'inclusion, le handicap et le bien-être mental, est désormais disponible. Le journal est fier d'annoncer que le <i>Simon Chang Difference Maker Award</i> de l'automne 2025 a été remis au Centre montréalais pour les troubles d'apprentissage (Montreal Center for Learning Disabilities). Le 3 décembre, le journal <i>Inspirations</i> a également lancé la tournée <i>Jackie Fisher Empathy Tour</i> à l'auditorium du centre d'éducation des adultes Wager. ➤ L'école secondaire F.A.C.E. a récemment accueilli le <i>McGill Honor Band</i>. Cet événement a réuni, le temps d'une journée, des élèves de 22 écoles secondaires. Les élèves ont eu le privilège d'être dirigés par Danielle Gaudreau et de participer à des ateliers avec plusieurs professeurs de l'université McGill. ➤ Le centre d'éducation des adultes HSM a établi un partenariat avec SOVERDI pour planter six nouveaux arbres. SOVERDI est un organisme à but non lucratif qui met en œuvre des stratégies de verdissement urbain et plante des arbres pour améliorer la qualité de vie et la santé de la population de la région métropolitaine de Montréal.
11.	<u>Proposition d'un plan d'action de la CSEM – Offensive de formation en construction au Québec, phase III – Suite à la consultation</u> ATTENDU QUE lors de la réunion du 14 novembre 2025, le conseil des commissaires a approuvé, à des fins de consultation, par résolution n° 25-11-14-3, que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) attribue l'espace de l'école secondaire Lester B. Pearson au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (SEAFP) pour une utilisation future; ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire Lester B. Pearson, le conseil d'établissement du centre de technologie Rosemont ainsi que le comité de parents de la CSEM ont été invités à soumettre leur avis au plus tard le 5 décembre 2025; ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) s'est réuni le 8 décembre 2025 et a recommandé que la CSEM attribue l'espace de l'école secondaire Lester B. Pearson au SEAFP pour des besoins futurs; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUSAN PERERA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE le conseil des commissaires approuve l'attribution de l'espace de l'école secondaire Lester B. Pearson au SEAFP pour son utilisation future. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-11</u>
12.	<u>Projets de calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2026-2027 – Pour consultation</u> ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a établi les projets de calendriers (enseignants) destinés aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2026-2027;

	ATTENDU QUE les calendriers (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2026-2027 doivent être transmis aux fins de consultation officielle aux groupes suivants : <i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)</i> <i>Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)</i> <i>Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)</i> <i>Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)</i> ATTENDU QUE la date de fin de la consultation prévue auprès des comités, syndicats/associations susmentionnés sera de TRENTE (30) jours suivant la date de la présente réunion du conseil; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MERIKA RAMUNDO ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE les calendriers proposés (enseignants) aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle pour 2026-2027 soient approuvés et transmis, aux fins de consultation, aux groupes suivants : <i>Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM)</i> <i>Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR)</i> <i>Association des cadres scolaires de Montréal (ACSM)</i> <i>Association des enseignantes et enseignants de Montréal (AEEM)</i> et que les résultats de la consultation soient acheminés à Ann Watson, directrice des Ressources humaines, au plus tard le 8 janvier 2026, conformément à la documentation soumise à la réunion. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-12</u>
13.	<u>Autorisation de modification cadastrale et corrections au registre foncier concernant le lot 1 668 206</u> ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis fin à l’existence des commissions scolaires catholiques et protestantes (anciennes commissions scolaires) en procédant à la création des commissions scolaires anglophones et francophones (nouvelles commissions scolaires) par le décret 1014-97 en date du 13 août 1997; ATTENDU QUE des plans de répartition des droits et obligations entre les anciennes commissions scolaires et les nouvelles commissions scolaires ont été établis en vertu de la <i>Loi sur l’instruction publique</i> (Loi); ATTENDU QU’en vertu de ces plans de répartition des droits et obligations susmentionnés, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est devenue propriétaire de l’école Lester B. Pearson (Lester B. Pearson School) située au 11 575, avenue P.M. Favier, Montréal-Nord, province de Québec, H1G 6G5; ATTENDU QU’en vertu de ces plans de répartition des droits et obligations susmentionnés, le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l’Île (CSSPI), anciennement connu comme étant la Commission scolaire de la Pointe-de-l’Île, est devenue propriétaire de l’école Jules-Verne située au 11 811, avenue P.M. Favier, Montréal-Nord, province de Québec, H1G 6G5; ATTENDU QUE l’Administration de la CSEM a récemment constaté une erreur au registre foncier car le propriétaire inscrit pour l’école Jules-Verne est la CSEM plutôt que le CSSPI et que les deux écoles sont situées sur le même lot, à savoir le lot 1 668 206; ATTENDU QUE l’Administration de la CSEM a informé l’Administration du CSSPI que les démarches nécessaires devraient être entreprises afin de régulariser cette situation;

	IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUSAN PERERA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou le directeur général adjoint de la CSEM soit autorisé à signer tout document juridique ou autre document visant à scinder le lot 1 668 206 en deux nouveaux lots distincts afin de permettre aux écoles Lester B. Pearson et Jules-Verne d'avoir leur lot respectif. IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou le directeur général adjoint de la CSEM soit autorisé à signer tout document juridique ou autre document afin d'apporter toute correction nécessaire au registre foncier de la circonscription foncière de Montréal afin que la Commission scolaire English-Montréal soit désignée propriétaire de l'école Lester B. Pearson seulement, à l'exclusion de l'école Jules-Verne. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-13</u>
14.	<u>Correction d'un avis de transfert de propriété concernant l'école Our Lady of Pompei</u> ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis fin à l'existence des commissions scolaires catholiques et protestantes (anciennes commissions scolaires) en procédant à la création des commissions scolaires anglophones et francophones (nouvelles commissions scolaires) par le décret 1014-97 en date du 13 août 1997; ATTENDU QUE des plans de répartition des droits et obligations entre les anciennes commissions scolaires et les nouvelles commissions scolaires ont été établis en vertu de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (Loi); ATTENDU QU'en vertu de ces plans de répartition des droits et obligations susmentionnés, la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est devenue propriétaire de l'école Our Lady of Pompei (Our Lady of Pompei School) située au 9944, boulevard Saint-Michel, Montréal, province de Québec, H1H 5G8; ATTENDU QUE par acte exécuté sous seing privé le 23 novembre 2001, publié sous le numéro 5 304 518 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, avis a été donné par Charley E. E. Levy, directeur général de la CSEM, selon l'article 121 de la Loi, que les immeubles y décrits – dont l'école Our Lady of Pompei (Our Lady of Pompei School) connue et désignée comme étant les lots 1 744 450 et 1 744 872 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal avec bâtiment y érigé portant l'adresse 9944, boulevard Saint-Michel, Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), province de Québec, H1H 5G8 – sont la propriété de la CSEM à compter du 1^{er} juillet 1998; ATTENDU QU'une erreur s'est glissée dans la désignation de l'école Our Lady of Pompei (Our Lady of Pompei School) et que la CSEM souhaite corriger cette erreur en avisant l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal de la désignation exacte de l'immeuble où se situe l'école Our Lady of Pompei (Our Lady of Pompei School), soit un immeuble dont la désignation exacte dudit immeuble étant le lot 1 744 872 avec bâtiment y érigé portant l'adresse 9944, boulevard Saint-Michel, Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville), province de Québec, H1H 5G8; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SUSAN PERERA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le directeur général ou le directeur général adjoint de la CSEM soit autorisé à signer tout document juridique et tout autre document afin de corriger l'erreur concernant la désignation de l'école Our Lady of Pompei (Our Lady of Pompei School) au registre foncier du Québec, circonscription de Montréal. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-14</u>

15.	<u>Rapport annuel 2024-2025</u> ATTENDU QUE l'article 220 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> stipule que toute commission scolaire doit préparer un rapport annuel afin de présenter à la population sur son territoire un compte rendu des résultats obtenus en fonction des buts et des objectifs mesurables énoncés dans le Plan d'engagement vers la réussite avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); ATTENDU QUE ledit rapport doit également rendre compte au ministre des résultats obtenus quant aux orientations et objectifs du Plan d'engagement vers la réussite établi par le MEQ; ATTENDU QUE le rapport annuel renferme le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Chapitre G-1.011) et le rapport d'affectation du personnel (Chapitre G-1.011); ATTENDU QUE la Commission scolaire doit acheminer une copie du rapport au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 31 décembre 2025, conformément à la <i>Loi sur l'instruction publique</i>; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MERIKA RAMUNDO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Rapport annuel 2024-2025 de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM), y compris le rapport du Plan d'engagement vers la réussite de la CSEM, les états financiers, les contrats de service (Chapitre G-1.011) et le rapport d'affectation du personnel (Chapitre G-1.011), soit approuvé le 9 décembre 2025, et qu'une présentation officielle de ce document ait lieu le 10 février 2026 au centre administratif de la CSEM situé au 6000, avenue Fielding. IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE des copies du rapport soient transmises au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au plus tard le 31 décembre 2025. Vote : 13-0-2. Motion adoptée. (M^{me} C. Craig et M^{me} J. Houde-Woytiuk se sont abstenues) <u>Résolution n° 25-12-09-15</u>
16.	<u>Rémunération des commissaires 2025-2026</u> ATTENDU QUE le décret n° 965-2025, daté du 16 juillet 2025, établit les nouveaux paramètres aux fins du calcul de la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour l'année scolaire 2025-2026; ATTENDU QUE lesdits paramètres de rémunération comprennent une composante déterminée par l'équivalent temps plein de l'effectif scolaire aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle; ATTENDU QUE la rémunération globale maximale des commissaires scolaires pour 2025-2026 est de 140,167 \$, la répartition de cette enveloppe étant déterminée par le conseil; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JENNIFER RUTT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la rémunération annuelle des commissaires de la CSEM soit appliquée rétroactivement au 1^{er} juillet 2025, tel qu'indiqué dans la documentation soumise lors de la réunion; IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'autorisation soit donnée aux Services financiers de prendre les mesures nécessaires pour refléter la rémunération totale pour 2025-2026 dans le budget annuel. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-16</u>

17.	<u>Structure de gouvernance du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)</u> ATTENDU QUE le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) joue un rôle important dans la perception et la répartition des revenus de la taxe scolaire entre les organisations scolaires de l'île de Montréal, ainsi que dans la gestion de leurs liquidités et leurs emprunts, au bénéfice de l'ensemble des élèves de l'île; ATTENDU QUE les décisions du CGTSIM concernant l'allocation du financement ont un impact direct sur les services que la CSEM peut offrir à ses élèves; ATTENDU QUE depuis la création de la Commission scolaire English-Montréal en 1998, les commissaires de la CSEM, élus par la communauté anglophone de son territoire, représentent la CSEM au sein du CGTSIM; ATTENDU QUE la Loi 94, adopté le 30 octobre 2025, remplace le commissaire désigné par la CSEM au conseil d'administration du CGTSIM par le directeur général de la commission scolaire ou par un directeur général adjoint désigné par celui-ci; ATTENDU QUE l'article 23 de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i> (la Charte) protège le droit de la minorité de langue officielle à la gestion et au contrôle de l'instruction et des établissements de la minorité linguistique, incluant le droit exclusif de prendre des décisions relatives à l'allocation des fonds destinés à l'instruction dans la langue de la minorité; ATTENDU QUE dans le cas de la Loi 40, la Cour d'appel du Québec a conclu que les dispositions remplaçant le président du conseil des commissaires par le directeur général comme porte-parole du conseil portaient atteinte à l'article 23 de la <i>Charte</i> et étaient inapplicables aux commissions scolaires anglophones (paragraphe 183 à 186 du jugement); ATTENDU QUE la structure de gouvernance du CGTSIM porte atteinte au droit de la minorité de langue officielle de désigner ses représentants pour exercer la gestion et le contrôle des fonds destinés à l'instruction dans la langue de la minorité; IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU QUE le Conseil des commissaires de la CSEM mandate le cabinet Power Law afin d'entreprendre une procédure judiciaire au nom de la CSEM pour contester la structure de gouvernance du CGTSIM. Vote : 14-1-0. Motion adoptée. (M^{me} J. Houde-Woytiuk voté contre) <u>Résolution n° 25-12-09-17</u>
18.	<u>Déclaration désignant février 2026 Mois de la célébration de l'histoire des Noirs</u> ATTENDU QUE de nombreux Canadiens et Canadiennes, ainsi que de nombreux Québécois et Québécoises d'ascendance africaine, ont travaillé sans relâche et enduré l'injustice sans jamais recevoir la reconnaissance qui leur était due, et pourtant, ils ont ouvert la voie aux générations futures pour qu'elles puissent saisir les occasions qui s'offraient à elles : d'abord la liberté, ensuite l'éducation, et enfin la réussite; ATTENDU QUE la commémoration du Mois de l'histoire des Noirs offre à notre communauté et à nos écoles l'occasion de réfléchir, de rendre hommage et de célébrer les contributions des Canadiennes et Canadiens, ainsi que des Québécoises et Québécois d'ascendance africaine, issus de tous les horizons, qui ont marqué notre histoire; ATTENDU QUE la commémoration du Mois de l'histoire des Noirs appelle notre communauté à rendre hommage à la contribution de ces pionnières et pionniers qui, en reconnaissant leur propre force intérieure, ont contribué à assurer l'héritage dont nous bénéficions aujourd'hui en matière de droits et libertés civils;

	ATTENDU QUE nous sommes inspirés par la persévérance de nos concitoyennes et concitoyens et souhaitons reconnaître leur contribution aux nobles objectifs et aux valeurs communes de notre pays, ainsi que réexaminer et réaffirmer notre rôle contemporain dans la préservation et la défense des droits civils de toutes et tous; ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal reconnaît le Mois de l’histoire des Noirs comme une occasion pour chacune de ses écoles d’offrir à leurs élèves l’opportunité de comprendre la bienveillance et l’humanité qui unissent tous les peuples, de développer la fierté de leur propre identité et de leur héritage, et de comprendre, respecter et accepter l’identité et l’héritage des autres; ATTENDU QUE les activités scolaires organisées au cours de ce mois encouragent les élèves à poursuivre leurs efforts afin d’obtenir la meilleure éducation possible, en tant que moyen de réaliser pleinement leur potentiel; ATTENDU QUE non seulement durant le mois de février, mais tout au long de l’année scolaire, il est important de reconnaître à la fois les disparités et les possibilités qui existent afin de progresser vers une plus grande équité dans nos écoles, au sein de la communauté et dans l’ensemble du système éducatif; IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULIEN FELDMAN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Commission scolaire English-Montréal désigne février 2026 comme le Mois de l’histoire des Noirs, lequel sera souligné dans l’ensemble de ses écoles et centres. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-18</u>
19.	<u>États financiers vérifiés 2024-2025</u> Les états financiers de la Commission scolaire English-Montréal pour l’exercice financier terminé le 30 juin 2025, tels qu’ils ont été vérifiés par la firme externe Raymond Chabot Grant Thornton, ont été déposés conformément à l’article 286 de la <i>Loi sur l’instruction publique</i>. <u>DP25-12-09-19</u>
20.	<u>Dépôt de la décision du commissaire à l'éthique – S. P. c. J. F. – 2024-771</u> IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE ce point soit reporté. Vote : 15-0-0. Motion adoptée. <u>Résolution n° 25-12-09-20</u>
21.	<u>Chapitre G-1.011 - Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs – Rapport pour information</u> Ce point a été présenté par M^{me} Ann Watson, directrice des ressources humaines, pour information.
22.	<u>Rapport du directeur général – Selon le Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs</u> Ce point a été présenté par le directeur général, M. Nick Katalifos, pour information.
23.	<u>Rapports des comités</u> <u>23.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l’adaptation scolaire)</u> Point présenté par la commissaire parent du comité, M^{me} Julie Kristof : ➤ Réunion du 27 octobre : M. Vasilios Bill Mandelos a été élu président et M^{me} Julie Kristof vice-présidente.

- Réunion le 20 novembre : discussion sur l'impact des compressions budgétaires sur notre communauté, la transition des élèves ayant des besoins complexes de l'école primaire à l'école secondaire et le passage de l'école secondaire aux étapes suivantes.
- Elle a présenté les programmes spéciaux mis en place dans les écoles, en indiquant les populations desservies et les lieux où ces programmes sont dispensés. La présentation a souligné la nécessité faire preuve de grande flexibilité et de créativité pour adapter les services en fonction des besoins en constante évolution.

23.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport.

23.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Merika Ramundo :

- Le comité a convenu d'envoyer une lettre à l'Association des comités de parents anglophones (ACPA) afin de lui faire part de ses préoccupations concernant les implications de la Loi 94.
- Le comité a également examiné et approuvé une lettre destinée au ministère de l'Éducation afin d'obtenir des éclaircissements sur la *Loi sur l'instruction publique* concernant l'autorité des conseils d'établissement de maintenir un compte courriel spécifique.
- Les membres ont exprimé leur inquiétude concernant la décision prise par Québec de ne pas accepter les fonds fédéraux destinés au programme alimentaire national, alors que l'insécurité alimentaire persiste dans les écoles.
- Les membres ont été invités à faire circuler une pétition de l'Assemblée nationale demandant la présence de brigadiers scolaires aux abords des écoles secondaires, et ce, avant la date limite de février.
- Le sous-comité du marketing et des communications poursuit son travail pour renforcer la communication avec les parents et améliorer la coordination entre les membres du comité de parents.
- L'Association des comités de parents anglophones (ACPA) a soumis un mémoire à l'Assemblée nationale concernant le projet de Loi 1, qui soulève des préoccupations relatives aux droits des minorités, à la gouvernance scolaire et aux restrictions quant à l'utilisation de certains fonds pour financer des contestations judiciaires.
- Les membres ont exprimé leur déception de ne pas avoir été consultés concernant la réduction de 82 % du budget du comité de parents. Tout en reconnaissant les contraintes financières plus larges, ils ont souligné que de telles réductions limitent la capacité des parents à participer aux réunions et aux initiatives, ce qui compromet leur rôle « d'intervenants essentiels » dans la réussite des élèves.
- Le sous-comité dédié à la préparation au changement climatique a fait état de progrès dans l'élaboration de lignes directrices de la CSEM concernant les conditions de chaleur et de froid extrêmes, qui n'existent pas actuellement. Il prévoit également une meilleure coordination avec les municipalités pour le déneigement et l'accès aux écoles, ainsi que le développement de recommandations relatives à la ventilation, à l'utilisation flexible des espaces extérieurs durant les épisodes de chaleur, ainsi qu'une meilleure communication avec les familles.

23.4 Comité de gouvernance et d'éthique

Point présenté par la présidente du comité, M^{me} Maria Corsi :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport.

23.5 Comité de vérification

Point présenté par la présidente du comité, M^{me} Paula Kilian :

- Le comité de vérification s'est réuni le 27 octobre et a reçu les états financiers vérifiés de l'exercice 2024-2025.

	<u>23.6 Comité des ressources humaines</u> Point présenté par le président du comité, M. Mario Pietrangelo : ➤ Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport. <u>23.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)</u> Point présenté par le membre représentant au comité, M. Joe Ortona : ➤ La structure du comité a été modifiée pour inclure les directrices et directeurs généraux des cinq commissions scolaires et centres de services de l'île. <u>23.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)</u> Point présenté par le président de la commission, M. Joe Ortona : ➤ Le 6 novembre, les élèves ont discuté des résultats des élections municipales. ➤ ils ont discuté de la nouvelle loi sur la laïcité. ➤ Ils ont parlé de l'impact des coupures budgétaires.
24.	<u>Rapport des commissaires</u> Point présenté par le commissaire, M. James Kromida : ➤ Le 25 novembre, le journal <i>Inspirations</i>, avec l'aide de la Fondation Jacqueline Fisher, nous a envoyé Araf Fisher à l'Académie Lauren Hill. Point présenté par la commissaire, M^{me} Paola Samuel : ➤ L'association des élèves de l'Académie Royal West a organisé sa première fête de rentrée le 3 octobre, à laquelle ont participé plus de 250 élèves de quatrième et cinquième année du secondaire. L'événement a permis de récolter 2 500 dollars, qui ont été reversés à la banque alimentaire de NDG. ➤ Mariam Ghani, conférencière inspirante, était présente au centre d'éducation des adultes Wager et John Grant. ➤ Tout premier Hanoukka sur la colline à Ottawa, organisé par Anthony Housefather et auquel ont participé ses collègues Sharon Nelson, Paula Killian, Julien Feldman et Chelsey Craig. Point présenté par la commissaire, M^{me} Sharon Nelson : ➤ Participation à la première réunion du conseil municipal nouvellement élu à NDG pour discuter des pistes cyclables près de St. Monica. ➤ Participation à la journée portes ouvertes de l'école Willingdon. Point présenté par la commissaire, M^{me} Maria Corsi : ➤ Participation à la cérémonie de remise des diplômes au Centre de technologie de Rosemont, le 20 novembre. ➤ Participation au concert des fêtes de fin d'année à l'école secondaire Rosemont, le 5 décembre, mettant en vedette les élèves de quatrième et cinquième année du programme de musique. Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Jennifer Rutt : ➤ Saluons les progrès notables réalisés par l'école James Lyng, dans le rapport Fraser, qui est passé de 0,6 en 2018 à 3,4 en 2024, et rendons hommage à la direction, au personnel enseignant et de soutien pour leur dévouement. ➤ Exposition artistique des fêtes le 18 décembre, de 11 h 30 à 13 h 30, dont les bénéfices seront reversés au programme de collations.

